

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018**

(Convocation du 22 mai 2018)

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, T. GIARD, T. GADENNE, M. BINET, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, C. LEMORTELLEC, M. LERENDU, L. MARIE,

Absents excusés : F. CHEDEVILLE, M-L. DESGROUAS (procuration à D. BAZIRE), P. DESQUESNES (procuration à T. GADENNE), J. HATEY, J-Y. LETENNEUR,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : I. DUBOIS.

Lecture du compte rendu de la réunion du 16 avril 2018 approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Extension du réseau et mise en place de poteaux incendie au Camping.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

1. VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur Thierry GIARD ne prend pas part au vote.

o POUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour la commune :

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	AGAPEI	100,00 €
6574	Amicale des Chasseurs	170,00 €
6574	APE (activités extra scolaires) 71 élèves x 15 €	1 065,00 €
6574	APE	550,00 €
6574	Bréhal Hand Ball	10 €/enfant de moins de 18 ans. Si un enfant dépend de plusieurs associations, la somme de 10 € est versée au prorata du nombre d'associations dont l'enfant dépend
6574	Bréhal Jazz	
6574	Club de foot la Bréhalaise	
6574	Tennis de table Saint Pair - Bricqueville	
6574	Club de l'amitié de Coudeville sur Mer	550,00 €
6574	Club nautique de voile	170,00 €
6574	Comité des fêtes	550,00 €

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Coudeville détente	170,00 €
6574	Coudeville - Hudimesnil	350,00 €
6574	Croix rouge	30,00 €
6574	Donneurs de sang de la région de Bréhal	50,00 €
6574	Ligue contre le cancer de la Manche	40,00 €
6574	Secours catholique	30,00 €
6574	Secours populaire Granville	30,00 €
6574	SNSM	200,00 €
6574	Souvenir français	30,00 €
6574	Téléthon (à l'occasion de la marche)	150,00 €
6574	UNC	170,00 €
6574	VMEH (Visite des malades)	30,00 €

○ **POUR LE CAMPING**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour le camping :

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6743	Association mobil'home	170,00 €

2. ACHAT DE MATERIELS

a. Achat d'un afficheur extérieur

Monsieur le Maire propose d'installer un afficheur digital extérieur au camping ; il présente plusieurs exemples d'afficheurs extérieurs proposés par l'entreprise « Cie des compositeurs - 50 rue du Volga - 75020 PARIS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- opte pour le modèle JL EXT d'une résolution de 64x160 points, d'un montant de 1 140,00 € HT, soit 1 368,00 € TTC, auquel s'ajoute les frais de port et emballage,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense correspondante sur le « budget camping ».

b. Achat d'une auto-laveuse pour la salle d'animation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une l'auto-laveuse pour la salle d'animation. Nous avons reçu 2 propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide cette proposition,
- décide de retenir le devis de « TLD PRO » pour un montant de 2 569,88 € HT, soit 3 083,86 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis, et à engager la dépense correspondante sur le « budget camping ».

c. Achat d'un taille-haie pour le camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un taille-haie, pour le camping. Monsieur le Maire présente 2 devis pour l'achat d'un taille-haie sur batterie, dorsale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise « Espace Motoculture Bellamy - 76 rue des Forges - 50660 Orval » d'un montant de 916,67 € HT, soit 1 100 € TTC, pour l'achat d'une taille haie de marque STIHL, d'un chargeur et d'une batterie dorsale,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis, et à engager la dépense correspondante sur le « budget camping ».

d. Achat de 2 radars pédagogiques et d'une lampe flash

Afin d'améliorer la sécurité de la traversée de l'agglomération de Coudeville sur Mer (RD 971), il avait été décidé, lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017, l'achat de 2 radars pédagogiques, afin de limiter la vitesse au maximum. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, s'il ne faudrait pas aussi installer une lampe flash, au niveau du passage piéton.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'achat de 2 radars pédagogiques et d'une lampe flash à installer au niveau du passage piéton,
- décide de retenir les devis de l'entreprise « Elan Cité - 12 rue de la Garenne - ZAC de la Pentecôte - 44700 Orvault » : l'un d'un montant de 4 312,00 € HT, soit 5 174,40 € TTC pour l'achat des 2 radars et l'autre d'un montant de 667,50 € HT, soit 801,00 € TTC, pour l'achat de la lampe flash,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis, et à engager la dépense correspondante sur le budget « commune ».

3. AVENANTS AU MARCHE « RAHABILITATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX, CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX, AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMUNAL EN GARAGES : RUE DE L'AUMONE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 mai 2018, pour examiner les 4 avenants à apporter au marché « réhabilitation de 2 logements sociaux, construction de 2 logements sociaux, aménagement d'un local communal en garages : rue de l'aumône » suite à des modifications du projet initial.

- Lot n°1 : Démolitions - Terrassement - Gros Œuvres

Entreprise GUESNON Rémy de Saint-Jean-des-Champs (50)

Suite à une modification du projet initial : modification logements T3 / T5 et enduit gratté pour le logement neuf,

Avenant n° 2 en plus-value de 6 473,50 € HT portant le marché initial à 168 319,95 € HT soit 201 983,94 € TTC.

- Lot n°2 : Charpente bois

Entreprise Jean-Luc NOEL de Coudeville sur Mer (50)

Suite à une modification du projet initial : modification de la charpente des logements T3 / T5 et suppression du bardage sur les logements neufs,

Avenant n° 1 en moins-value de - 13 605,75 € HT portant le marché initial à 22 856,80 € HT soit 27 428,16 € TTC.

- Lot n°4 : Menuiseries extérieures

Entreprise Jean-Luc NOEL de Coudeville sur Mer (50)

Suite à une modification du projet initial : modification des menuiseries extérieures et pose de volets roulants,

Avenant n° 1 en plus-value de 4 145,80 € HT portant le marché initial à 49 476,80 € HT soit 59 372,16 € TTC.

- **Lot n°7 : Electricité**

Entreprise SARL Masselin Letourneur de Ponts (50)

Suite à une modification du projet initial : plus-value pour alimentation de 8 volets roulants électriques,

Avenant n° 1 en plus-value de 330,98 € HT portant le marché initial à 27 124,68 € HT soit 32 549,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve et valide les avenants présentés au marché « Réhabilitation de 2 logements sociaux, construction de 2 logements sociaux, aménagement d'un local communal en garages : rue de l'aumône »,
- et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous les documents s'y rattachant.

4. GRANVILLE TERRE ET MER: AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - BILAN D'ACTIVITE

a. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'année 2017 a été marquée par une forte augmentation de l'activité du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et donc une diminution du coût unitaire d'un équivalent permis de construire. Ainsi pour refléter cette diminution, sans pour autant compromettre les capacités d'investissement du service sur 2018, pour la mise en place de la dématérialisation, le coût facturé est fixé pour 2017 à 145 € par équivalent permis de construire, au lieu de 155 € prévu dans la convention initiale. En conséquence il s'avère nécessaire de modifier la convention concernée.

Vu la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols validée par le conseil municipal le 08 décembre 2014

Vu le projet d'avenant n°1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer portant modification du coût unitaire d'un équivalent PC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

b. Bilan d'activité du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du bilan d'activité du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, pour l'année 2017 :

- sur l'année 2017, 1157 actes ont été instruits soit 895 équivalents permis de construire, soit une augmentation de plus de 30 % de l'activité par rapport à 2016 ;
- le service reçoit entre 15 et 20 personnes par mois dans leurs locaux et répond à de nombreuses sollicitations directes des pétitionnaires par mail ou par téléphone ;
- chaque année, un temps d'échange est organisé avec les secrétaires de mairie et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes adhérentes ;

Pour information, le service a étudié 64 actes, soit 45,9 équivalents permis de construire pour la commune, ce qui coûte à la commune la somme de 6 655,50 €, pour l'année 2017.

5. ECLAIRAGE PUBLIC - VILLAGE FLEURY

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2018, Monsieur le Maire a revu ce dossier avec le SDEM : il présente les nouvelles estimations pour une extension du réseau d'éclairage public en aérien d'une longueur d'environ 250 mètres avec pose de 7 luminaires neufs

« Village Fleury ». Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 18 900 € HT et conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élèverait à environ 12 600 €.

Au vu des travaux effectués et du montant de la participation de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporté ce point.

6. BILAN DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE D'ANIMATION

a. Bilan des locations de la salle des fêtes - Année 2017

Monsieur le Maire dresse un bilan des locations de la salle des fêtes pour l'année 2017 : il y a eu 39 locations dont 12 locations non payantes d'association.

b. Bilan des locations de la salle d'animation - Année 2017

Monsieur le Maire dresse un bilan des locations de la salle d'animation pour l'année 2017 : il y a eu 39 locations sur les 10 mois ouverts à la location.

7. PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES ENFANTS QUI FREQUENTENT LE CENTRE DE LOISIRS DE GRANVILLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse à la Ville de Bréhal, une participation financière égale au différentiel du prix de la commune accueillante par rapport aux hors communes, pour les enfants coudevillais qui fréquentent le Centre de Loisirs de Bréhal.

Cependant, le Centre de Loisirs de Bréhal n'est pas ouvert toutes les vacances scolaires, et les parents doivent donc trouver un autre mode de garde, pendant ces périodes de fermeture. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier dans lequel il est à la commune de participer financièrement, auprès de la Ville de Granville, pour les enfants coudevillais qui fréquentent le Centre de Loisirs « Château Bonheur » de Granville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser à la Ville de Granville, une participation égale au différentiel du prix de la commune accueillante par rapport aux hors communes, pour les enfants coudevillais qui fréquentent le Centre de Loisirs « Château Bonheur » de Granville, **seulement pendant les périodes de fermeture du Centre de Loisirs de Bréhal.**

8. EXTENSION DU RESEAU ET MISE EN PLACE DE POTEAUX D'INCENDIE AU CAMPING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur le terrain de camping, il n'y a pas les points de sécurité incendie obligatoires. Monsieur le Maire présente 2 devis du SMPGA correspondant à l'extension de réseau d'eau à réaliser et à la mise en place de 2 poteaux d'incendie au camping, d'un montant total de 11 200,87 € HT, soit 13 441,05 € TTC.

Vu le manque de puissance dans les réseaux d'eau existants sur le camping, certains membres du Conseil Municipal craignent que les travaux prévus par le SMPGA ne donnent pas entière satisfaction pour répondre à l'obligation de points sécurité incendie sur le camping,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre cette réflexion,
- l'autorise à engager la dépense correspondante à ces travaux, pour un montant maximum de 15 000 € HT,
- et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

9. QUESTIONS DIVERSES

a. Recensement de la population - 2019

Monsieur informe le Conseil Municipal qu'aura lieu, en 2019, le recensement des habitants de notre commune. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Le recensement de la population a évolué : les habitants ont désormais la possibilité de répondre par internet.

Afin d'assurer les opérations du recensement de la population, il est nécessaire dès à présent de désigner un coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation de l'enquête et de sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Sylvie HOLLANDE comme coordonnateur communal : elle bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures supplémentaires consacrées aux opérations de recensement, de paiement d'heures supplémentaires (IHTS), le cas échéant. Le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par Séverine TANDE, coordonnateur suppléant.

b. Un point sur le personnel

- Guy BOUILLET part en retraite, officiellement, à compter du 1^{er} juillet 2018.
- Stéphanie PLANQUE reprend son travail à taux plein, à compter du 5 juin 2018.
- Jean-Baptiste LAURENT, de l'association OSE, a été recruté au camping pour seconder Ludovic DELHOMME, pour l'entretien du camping, celui-ci travaillant au bureau, en binôme avec Claudine DEMUTRECY.

c. Espace de jeux pour les enfants - lotissement « Les Aubépines »

Il y a quelques temps, il avait été évoqué l'aménagement d'un espace de jeux pour les enfants dans le lotissement « les Aubépines ». Monsieur le Maire demande qu'une commission soit constituée pour travailler sur ce dossier. Sont nommés dans cette commission : Thierry GIARD, Jean-Yves LETENNEUR, Thierry GADENNE, Marie-Laure DESGROUAS, Vincent DESHOGUES, Fabrice FRANCOIS, Michèle LERENDU, Ludivine MARIE + 3 habitants du lotissement. Dossier à suivre.

d. Affaire Coudeville sur Mer c/ SARL Rivage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif a rendu son jugement sur l'affaire Coudeville sur Mer c/ SARL Rivage : le Tribunal retient ainsi que les locaux commerciaux se trouvent non pas sur le domaine public communal, mais sur le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel de ce jugement. La commune sachant désormais que le local se trouve sur le domaine privé de la commune, sait qu'elle peut continuer à avoir un bail commercial avec la SARL Rivage.

e. Equipement numérique de la ZA de la Lande

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, avait commandé un audit sur la connectivité des zones d'activités ; cet audit a montré que les zones d'activités de Coudeville sur Mer et de Longueville sont les zones qui apparaissent comme prioritaires. Sur la base de cet audit, la Communauté de Communes a donc défendu cette priorisation de raccordement auprès du Département, de Manche Numérique et de la Région Normandie. Elle est maintenant, en attente d'un retour de leur part.

f. Pavillon bleu

Le Pavillon Bleu a été de nouveau attribué à la commune pour l'année 2018.

g. Granville Terre et Mer : Le « Pass Découverte »

La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer a mis en place le « Pass découverte » pour permettre aux habitants des 32 communes du territoire de bénéficier de tarifs réduits auprès de structures du territoire.

Séance levée à 23 h 00 min

Le Maire,
Daniel BAZIRE